

**MAIRIE
DE
CHAPTELAT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers	
en exercice	19
présents	12
votants	16

L'an *deux mille VINGT DEUX*
le 31 mai à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de
CHAPTELAT

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de
Madame Julie LENFANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/05/2022

Présents :

Julie LENFANT, Marie Yvonne TAMAGNAUD PONTELLO, Sébastien DESERBAIS, Nathalie DUMAINE, Christian PROVOST, Karine LEONARD, Katia LAFONT, Nicolas DECHAUX, Thierry PEYRAT, Caroline LAVIGNE, Christophe BERTRAND, Laetitia VERGNE.

Absents ayant donné procuration :

*Nicolas DECHAUX donne procuration à Christel MASDIEU.
Pascal PARDOUX donne procuration à Laetitia VERGNE.
Yia MOUA donne procuration à Julie LENFANT.
Alain LAURENT donne procuration à Marie Yvonne TAMAGNAUD PONTELLO.*

Absents :

*Philippe LAURENT.
Marion RABIET.
Ophélie GREGORIO.*

Secrétaire de séance :
Sébastien DESERBAIS

XV : AFFILIATION AU CRCESU (CENTRE DE REMBOURSEMENT DU CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL) EN PAIEMENT DES SERVICES DE GARDERIE ET DE L'ALSH DE LA COMMUNE DE CHAPTELAT.

Le chèque emploi service a été créé pour favoriser le développement des services à la personne.

Il est proposé d'étendre le mode de paiement ticket CESU à tous les enfants fréquentant les services de la garderie et de l'accueil de loisirs sachant que pour les enfants de moins de 6 ans, il y a exonération des frais de gestion et de commission.

Il convient de définir la capacité d'accueil de ces services en isolant le nombre d'enfants de moins de 6 ans afin de fixer le pourcentage de l'exonération des frais qui sera lors de la rentrée scolaire de septembre 2022 appliqué pour le remboursement des tickets CESU.

de 2022 2105 - L1

Nature du service	Capacité totale	Dont enfant moins de 6 ans	% enfant moins de 6 ans
ALSH	60	20	33%
Garderie périscolaire	110	40	36%
% moyen applicable			34%

Madame la maire demande au conseil :

- D'adhérer au centre de remboursement du chèque emploi service universel CRCESU en paiement des services de garderie et de l'ALSH de la commune de CHAPTELAT.
- Valider les capacités d'accueil telles que définies ci-dessus pour l'exonération des frais applicables pour les enfants de moins de 6 ans.

VOTE :

Présents : 12 Procurations : 4

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est **ADOPTÉE** à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme

En mairie le :

Madame la Maire

